HAUT CONSEIL
pour le CLIMAT

Communiqué de presse

Paris, le 27 septembre 2024

Rappel de l'importance cruciale d'atteindre la neutralité carbone de la France en 2050 et d'engager résolument l'adaptation

Le Haut conseil pour le climat (HCC) souhaite rappeler au nouveau Gouvernement, au Parlement et au Conseil économique, social et environnemental, l'importance cruciale d'atteindre la neutralité carbone de la France en 2050, avec une direction claire et stable qui donne de la visibilité aux acteurs économiques, et de protéger les ménages et les entreprises des impacts du changement climatique.

Malgré les résultats encourageants du rythme de baisse des émissions territoriales de gaz à effet de serre, les données actuelles indiquent que le second budget carbone de la France (période 2019-2023) ne sera pas tenu, notamment du fait de la forte diminution du puits de carbone des forêts gérées, fragilisé par le changement climatique.

La France et l'Europe sont durement touchées par le changement climatique. Il entraîne des évènements extrêmes plus fréquents et plus intenses - vagues de chaleur, sécheresses agricoles et feux de forêts, précipitations extrêmes et inondations - et des effets croissants de la montée du niveau de la mer sur les littoraux. En 2022, les canicules ont entraîné près de 3 000 décès en France et les aléas climatiques près de 11 milliards d'euros pour les seuls dommages assurés. Les moyens mis en œuvre pour l'adaptation demeurent insuffisants. Sans action climatique, les dommages s'aggraveront, réduiront le produit intérieur brut et auront des effets dramatiques pour les populations les plus exposées.

Le rapport annuel 2024 du HCC met en évidence des avancées significatives dans la gouvernance et la stratégie des politiques climatiques françaises. Lorsqu'elle est mise en place et suivie, la planification écologique constitue un facteur de cohérence et de prévisibilité pour tous les acteurs concernés.

L'atteinte de la neutralité carbone nécessite de consacrer des financements pluriannuels publics et privés estimés à 60-70 milliards d'euros d'investissements annuels supplémentaires d'ici à 2030 tout en arrêtant les subventions aux énergies fossiles. Les annulations récentes de crédits et le maintien de ces subventions nuisent à la confiance dans la transition climatique.

Le parlement n'a pas encore pu examiner les textes stratégiques qui encadrent l'action de la France : la nouvelle stratégie nationale bas carbone (SNBC), le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). L'adoption des lois, la publication des décrets, l'élaboration des documents de planification sont urgentes afin de donner à chaque acteur la visibilité nécessaire pour agir en cohérence avec la transition climatique. Un renforcement des actions structurelles est indispensable, avec un cap clair pour la décennie 2030-2040, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, et d'engager résolument l'adaptation.

Les principales fragilités de la trajectoire de la France relèvent de la visibilité insuffisante du déploiement à long terme des énergies renouvelables et des nouveaux programmes nucléaires, de l'insuffisance des plans visant la reconstitution du puits de carbone forestier, du manque de maîtrise de la demande en mobilité des personnes et des biens, des retards dans le verdissement des flottes d'entreprise, du faible taux de rénovations performantes des bâtiments, et de politiques sectorielles ne permettant pas encore d'assurer la transition vers un système alimentaire bas carbone, résilient et juste. De manière transversale, la transition juste et l'adaptation ne sont pas assez intégrées à l'action climatique, ce qui entraîne un risque d'aggravation des inégalités et hypothèque la poursuite de la transition climatique.

Les recommandations du HCC sont détaillées dans le rapport annuel 2024 « Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population » dont la version grand public sera publiée le 27 septembre 2024.